



Mariage
entre

Royer
Maurice
et
Civier
Antoinette

Le deux Décembre, mil neuf cent dix, vers dix heures, devant nous ont comparu publiquement en la maison Commune

Maurice Royer, mineur, né à La Réunion, le deux Octobre mil huit cent quatre vingt onze, âgé de vingt huit ans, domicilié à La Réunion, fils de Pierre Royer, mineur et de Eliza Sagnard, son épouse mineure, domiciliés à La Réunion, présents et consentants d'une part,

Et Antoinette Civier, mineure, née à La Réunion le deux juillet mil huit cent quatre vingt quatre, âgée de vingt cinq ans, domiciliée à La Réunion, rue Dorian 27, fille de Pierre Civier et de Jeanne Marteau, son épouse, dont deux décédés d'autre part,

Aucune opposition n'existait.

Les futurs époux déclarent, qu'il n'a été fait de contrat de mariage.

Maurice Royer, et Antoinette Civier, ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et s'en sont promis au nom de la Loi du 10 août 1791 par le mariage.

En présence de Simon Botton et Etienne Royer, dont deux mineurs, domiciliés à La Réunion, témoins, lesquels qui lecture faite ont signé avec les époux et nous Jean Pierre Blanche, deuxième Adjoint au Maire de La Réunion, celui-ci absent ainsi que le premier Adjoint, à l'exception du père et de la mère de l'époux qui ont déclaré ne savoir leurs

Témoin
Botton

Témoin
Royer

Officier de l'état
Civil
Blanche

Royer

Civier